

 **GENEVIÈVE PAQUET, LL.M.** 
Avocate / Lawyer

Le 20 mars 2014

‘Par dépôt électronique et courrier’

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3863-2013**
Demande d'autorisation du projet Lecture à distance, phases 2 et 3

Chère consœur,

Par la présente, le GRAME souhaite exprimer son appui à la correspondance déposée par l'Union des Consommateurs, le 19 mars 2014, et requérant notamment le dépôt de l'entente intervenue entre le Distributeur et le «Regroupement» des intervenants CANWISP, Forsak et Communautel au présent dossier.

L'impact de l'utilisation, par le Distributeur, de la bande RF exempte de licence ISM 900 MHz pour le réseau IMA sur les services qui sont offerts en milieu rural par des fournisseurs d'accès internet sans fil semble représenter un enjeu important pour la Régie, selon notre interprétation de la décision D-2014-004 qui prévoyait une séance de travail portant uniquement sur cet enjeu.

Le GRAME réfère la Régie à notre correspondance datée du 14 février 2014 (C-GRAME-0020) portant sur le report de la séance de travail prévue le 13 février 2014, et réitère que les intervenants au présent dossier devraient avoir la possibilité d'adresser des demandes de renseignements sur cet enjeu d'intérêt public, ainsi que sur l'Entente intervenue entre le Distributeur et le Regroupement précité.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet
Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Marie-Josée Hogue et Me Jean-Olivier Tremblay pour le Distributeur (par courriel)